

Lourdes, le 20 décembre 2022

Lourdes (65)

Stationnement : pas d'augmentation des tarifs et du nouveau pour les abonnements

Après les deux semaines de stationnement offertes, à Noël et à l'occasion des soldes, pour soutenir le pouvoir d'achat des Lourdais et renforcer l'attractivité du Centre-ville et donc des commerçants, les élus ont souhaité revoir les formules d'abonnement.

Les tarifs, revus en Conseil municipal le 13 décembre dernier, n'ont pas augmenté. L'heure de gratuité reste valable dans le centre-ville.

Au chapitre des nouveautés, la première concerne la création d'abonnements pour les professionnels et les résidents de tous les quartiers quelle que soit l'adresse de domiciliation. La seconde propose une offre de parkings élargie pour chaque abonnement.

S'il existe déjà, à l'année, un dispositif de gratuité du stationnement pendant une durée de 1 heure, la Ville a souhaité aller plus loin et marquer son soutien aux commerçants comme aux habitants. Ainsi, du samedi 17 au samedi 24 décembre inclus, le stationnement est rendu gratuit en centre-ville. Cette mesure sera reconduite pour la première semaine des soldes d'hiver, à savoir du 11 au 18 janvier 2023 inclus.

Après délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2022 et afin de faciliter les déplacements et le stationnement dans l'hypercentre et la zone touristique, il est proposé aux usagers, à titre expérimental, plusieurs formules d'abonnements innovantes.

Trois types de formules sont ainsi mises en service.

1 > Un abonnement à 70,00 € en zone touristique « hiver » valable du 01/01/2023 au 30/03/2023 et du 01/11/2023 au 31/12/2023 permettant de stationner son véhicule :

- Place de la Merlasse,
- Rue Marie Saint Frai,
- Rue des Carrières Peyramale,
- Rue Saint Félix,
- Rue du Calvaire,
- Rue Massabielle.

2 > Un abonnement en zone touristique permettant de stationner son véhicule à convenance sur l'un des trois parkings suivants :

- Parking du Paradis,
- Parking Quai Boissarie,
- Parking Quai Saint-Jean.

Plusieurs options sont proposées pour cet abonnement :

- Mensuel pour un montant de 26,00 €
- Trimestriel pour un montant de 63,00 €
- Saison pour un montant de 126,00 €

3 > Un abonnement à 300,00 € par an en zone Centre-Ville valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 permettant de stationner son véhicule à convenance sur l'un des cinq parkings suivants :

- Parking Despiau,
- Square du Souvenir Français,
- Parking Paul Harris,
- Parking de l'Égalité,
- Parking Champ commun Sud .

La délivrance des abonnements se fait du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h à l'accueil du Parking de la Merlasse, (12, avenue Monseigneur Schoepfer) exclusivement sur rendez-vous au 06 86 10 84 83 ou 06 29 48 80 33 et sous réserve que le dossier administratif soit complet.

Liste des documents à joindre pour constituer sa demande d'abonnement :

Résident :

- Dernière quittance de loyer ou dernière facture d'électricité ou d'eau, au nom du locataire/propriétaire de moins de 3 mois.

Professionnel :

- KBIS /extrait D1 du Répertoire des métiers de moins de 3 mois, contrat de travail, justificatif de l'employeur pour un véhicule personnel utilisé dans le cadre de son activité professionnelle, bulletin de salaire.

- Toute fausse déclaration expose le contrevenant aux peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal.

- Les documents et informations fournis ne seront en aucun cas utilisés par d'autres sociétés .

Le permissionnaire s'engage à n'occuper qu'une place délimitée au sol et à respecter le gabarit, à n'entreposer ni stocker aucun objet sur l'emplacement et son pourtour, à se

conformer à tous les usages et règlements de police et à apposer sur son tableau de bord la carte qui lui est remise à la signature du présent contrat.

La photocopie de la carte est interdite.

En cas d'observation d'une de ces conditions, le droit de stationnement sera retiré de plein droit.

Pour toute résiliation, les sommes versées au Trésor Public demeureront acquises à titres d'indemnité de résiliation, sans restriction quelconque.